

FORMULAIRE POUR LES PRIX ET BOURSES DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

BOURSE (indiquez la bourse pour laquelle vous postulez) :	
Numéro de demande d'admission	
Nom de famille :	Prénom :
Adresse permanente :	
Numéro de matricule :	
Résultats universitaires	
<i>En présentant vos résultats, veuillez indiquer la valeur maximale théorique de la moyenne ainsi que le nom de l'établissement où vous avez étudié. Si vous possédez des informations sur votre classement, prière de les indiquer (ex. : 3 % supérieurs, 8e de l'année, major de promotion, etc.). Fournissez les résultats des études en cours.</i>	
<i>Ex. : x/100 (Université Sherbrooke), x/20 (dans la plupart des pays francophones), x/10 (Université d'Ottawa), x/4,3 (Université de Montréal, UQAM, Université Laval), x/4 (Université McGill), etc. Les chiffres indiqués doivent figurer sur les relevés de notes fournis ; ceux-ci ne peuvent en aucun cas être modifiés.</i>	
Baccalauréat en droit (moyenne des trois années, ou encore de la quatrième année dans les pays francophones (niveau Master 1 ou l'équivalent)):	
Maîtrise ou, dans les pays francophones, DESS ou DEA :	
Doctorat (moyenne des séminaires complétés) :	

Diplômes et études supérieures

Période des études	Nom de l'Université	Discipline	Diplôme	Année de l'obtention
de _____ à _____	_____	_____	_____	_____
de _____ à _____	_____	_____	_____	_____
de _____ à _____	_____	_____	_____	_____
de _____ à _____	_____	_____	_____	_____

Demandes faites à d'autres organismes ? Non Oui

Bourses demandées (précisez) :

Bourses obtenues **depuis le début de votre programme d'études, quelque soit leur provenance** (précisez) :

Fait à Montréal, le :

Signature : _____

À joindre au présent formulaire :

Curriculum vitae;

Deux lettres d'appréciation, dont au moins une d'un professeur d'université;

Exposé succinct sur les motifs pour lesquels une bourse devrait vous être accordée et, le cas échéant, de vos besoins financiers;

Toute autre information qui vous paraît pertinente aux fins du présent formulaire.

Certaines des bourses identifiées peuvent, sans préavis, ne pas être attribuées pour une année donnée. Quant au montant indiqué en relation avec chacune de ces bourses, il peut, lui aussi et sans préavis, changer d'une année à l'autre, parfois substantiellement.

LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES AU SECRÉTARIAT DU VICE-DÉCANAT À LA RECHERCHE (LOCAL A-9438).